

Salaires

Le ministre continue de s'égarer

Lors de la présentation du budget de la Fonction publique à l'Assemblée Nationale le 18 novembre, Renaud DUTREIL a persisté dans ses errements intellectuels et ses contrevérités éhontées.

D'abord, il assène de nouveau que « *la fiche de paye moyenne* » des fonctionnaires « *progresses en règle générale de 3 à 4 % par an* ». Rappelons quand même que cette « *fiche de paye moyenne* » est un tour de force puisqu'elle ne correspond à aucun traitement réel d'un agent.

Reprenant sa ritournelle habituelle sur les trois piliers gouvernementaux qui soutiendraient le pouvoir d'achat des fonctionnaires -le GVT, les mesures catégorielles et les mesures générales-, le ministre commet une fausse note de plus dans son chant de crécelle : en effet, il affirme que par les mesures individuelles d'avancement, les fonctionnaires bénéficient, tous les 3 ans, d'une augmentation de 6 % en moyenne. De deux choses l'une : ou il s'agit de promotion de grade ou de corps et, dans ce cas, la formule du « *tous les 3 ans* » relève de la pure escroquerie ; ou il s'agit des prises d'échelons et, dans ce cas, on est loin du compte (en moyenne, par exemple, un passage d'échelon représente 2 % en échelle 2, 3,3 % en échelle 5, 3 % dans le 1er grade de la B type et 5,4 % dans le 1er grade du A).

Ensuite, les « *mesures générales* »

du ministre le conduisent à estimer officiellement, qu'en 2003, année blanche de toute augmentation, le pouvoir d'achat des fonctionnaires a progressé de 0,7 % à ce titre. Il s'agit en fait du fameux effet report -dans le cas d'espèce, de 2002 sur 2003- qui n'a strictement aucune influence sur les salaires des personnels pour l'année considérée.

Enfin, les 6,8 % revendiqués par les syndicats (5 % au titre du rattrapage et 1,8 % pour 2005) d'augmentation de la valeur du point représentent 10 milliards d'euros « *pour les trois fonctions publiques* ». Et d'ajouter : « *Rendez-vous compte que cela représente 7 % des recettes de TVA, 20 % de celles de l'impôt sur le revenu ou près de 50 % des taxes sur l'essence !* ».

Outre que le ministre apprécie des augmentations pour l'ensemble des fonctions publiques avec des recettes essentiellement perçues au titre du budget de l'Etat, on pourrait aisément lui rétorquer que les exonérations patronales représentent 14 % des recettes de TVA, 40 % de celles de l'impôt sur le revenu et près de 100 % des taxes sur l'essence...

Dans le premier cas, celui des augmentations de salaires, il y a en outre des effets positifs sur la croissance ou la protection sociale, dans le deuxième, celui des exonérations patronales, rien que du négatif depuis des années !

L'engrenage :

Faute de pouvoir d'achat **la consommation** des ménages **recule de -0,1 %** au 3ème trimestre 2004.

Les prévisions de **croissances sont révisées à la baisse** (on passerait d'une prévision initiale de 2,5 % à une estimation autour de 2 %), **les évolutions de l'emploi et du chômage sont de plus en plus préoccupantes** et rendent irréalistes les promesses du Premier Ministre de faire baisser le chômage de 10 %.

Ainsi déficit de l'emploi, faiblesse des salaires, insuffisance des dépenses d'investissement, absence de politique industrielle, choix des politiques économiques et budgétaires, impulsent un inacceptable engrenage de reculs et c'est à celui-ci qu'il faut mettre un terme !

A qui le carton ?

Dépité par l'absence des organisations syndicales à sa réunion technique visant à « un constat partagé », le Ministre de la Fonction publique s'est autorisé à leur délivrer « un carton rouge ».

Pourtant, c'est bien ce même ministre qui, en multipliant les déclarations provocatrices, en refusant jusqu'à ce jour toute négociation, et en ressortant les discours archi usés sur le fonctionnaire privilégié, s'est **totallement mis hors jeu !**